



**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE
DU 20 Juin 2011
AVEC
LES ELUS, LES REPRESENTANTS CHARGES DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA MAIRE DE BURES-SUR-YVETTE ET UN
REPRESENTANT DE LA LYONNAISE DES EAUX**

Participants	<p><u>Mairie de Bures sur Yvette :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anne Bodin, Conseillère Municipale déléguée au SIAHVY, - Danielle Carrière, Maire adjoint aux travaux, à la sécurité et aux nouvelles technologies, - Anne Lowczyk, Directrice du Service Technique, - Christian Paulus, Responsable voirie, Service Technique, - Michel Serbier, Maire-adjoint au Développement Durable, à l'Environnement et à l'Urbanisme. <p><u>Lyonnaise des Eaux :</u> Pierre Guinet : Directeur Adjoint. Responsable réseaux eau et assainissement.</p> <p><u>Association VYF :</u> - Michel Bignard, Alain Brouste, Danielle Farret, Pierre Farret.</p>	- Lieu Mairie de Bures-sur-Yvette
Diffusion :	Membres de VYF et diffusion site.	

Rappel de l'ordre du jour :

L'objectif de la réunion était double.

- Présenter une réflexion sur le Coût de l'eau à Bures sur Yvette,
- Faire le bilan des actions réalisées après la visite du 08-03-2011 :
 - Point sur les petits travaux à réaliser dans le cadre de la lutte contre les inondations et la pollution par les eaux usées,
 - Propositions concernant les arrivées d'eau liées aux drainages des terres agricoles sur le Plateau de Gometz.

Ordre du Jour

1) Coût de l'eau

Un travail d'observation, à la charge de Alain Brouste, a permis de voir l'évolution du prix de l'eau depuis janvier 2006 à janvier 2011, sur quatre quartiers de Bures examinés (Croix de Bures, Petite Corse, Hauts de Bures et Paris-Chevreuse).

L'objectif était de voir et de comprendre l'évolution des coûts et leur fréquence sur l'ensemble de la

commune.

Résultats :

Les dates de relevés et de facturation sont comparables. Elles ont lieu sensiblement à la même époque et les index utilisés sont les mêmes. Ceci permet d'extrapoler les observations à l'ensemble de la commune de Bures.(voir Annexes)

1ère observation : le prix hors taxe de l'abonnement eau courante (première partie du tableau) **augmente tous les trimestres**, avec une moyenne de +0,73% d'augmentation trimestrielle, à l'exception du mois d'avril 2009, moment où a eu lieu une baisse. Annuellement, ce prix augmente constamment, de l'ordre de 2 à 3%.

M. Guinet, de la Lyonnaise des Eaux, indique dans son courrier du 28 février 2011 que cela est conforme au contrat passé avec la commune, à partir d'un d'appel d'offre selon un cahier des charges précis.

Quels sont les frais de la Lyonnaise qui augmentent tous les 3 mois et qui justifient que cela soit revalorisé à cette fréquence ?

Réponse de M. Guinet : ces indices ne sont pas le fait de la Lyonnaise mais sont publiés au Journal Officiel (main d'oeuvre, énergie, travaux spécifiques), il va faire parvenir le détail à la mairie (M. Serbier) qui nous retransmettra l'information.

Est abordée la question de qui paie l'eau qui ne va pas jusqu'aux compteurs des abonnés. Sont concernées les pertes et/ou les fuites des réseaux de distribution (sur l'ensemble Bures-Orsay, M. Guinet indique une facturation de 82,5% de la totalité de l'eau produite), les bornes à incendie utilisées légalement par les pompiers et illégalement par des branchements clandestins, les fraudes sur les compteurs par les particuliers, etc. M. Guinet indique que ce coût n'est pas répercuté sur la facture globale, que c'est une perte sèche pour la Lyonnaise. Mme Farret demande quel est l'objectif chiffré de ce taux de rendement pour l'avenir, M. Guinet ne donne pas de chiffre mais indique que la Lyonnaise s'y emploie prioritairement mais en s'arrêtant au moment où les investigations ou les moyens à mettre en œuvre dépassent le coût de la perte sèche. Mme Farret indique comprendre la logique économique mais cela n'est pas en adéquation avec une gestion pérenne de la ressource eau, en terme de développement durable. M. Brouste s'étonne que l'eau utilisée par les pompiers ne soit pas facturée car, à sa connaissance, certains lieux français viennent de mettre en place une facturation, à destination des usagers, de l'eau utilisée pour combattre les incendies. Un complément d'information à ce sujet sera apporté ultérieurement.

2e observation : le prix hors taxe du m3 de l'eau (2ème partie du tableau) **augmente** lui aussi tous les trimestres, à l'exception du juillet 2009 et d'octobre 2010. L'augmentation trimestrielle est en moyenne de +0,72%. Mis à part 2009, annuellement, ce prix augmente d'environ 2,5 à 3%. Mais une augmentation trimestrielle continue ne donne pas le même effet qu'une augmentation annuelle, à date anniversaire. Si la Lyonnaise facture moins que ce qui a été réellement consommé en janvier, puis que cela est rattrapé le trimestre suivant, l'eau consommée en janvier est payée au prix plus élevé de celle d'avril.

Réponse de M. Guinet : aucune action correctrice n'est prévue à ce jour à ce niveau. Pour l'avenir, ce sera de la télé-relève jour par jour mais cela a un coût, probablement supporté par la collectivité et l'utilisateur. La Lyonnaise doit présenter ses solutions à la mairie et une volonté politique décidera si une formule de base de télé-relève peut être prise en charge pour tous, avec des options en compléments possibles facturées à l'abonné.

3e observation : le prix de l'abonnement pour collecte et retraitement des eaux usées (3ème partie du tableau) **augmente ou reste stable selon les trimestres** jusqu'en 2009, moment où cet abonnement baisse d'abord faiblement puis de manière importante en 2010, environ -11%. Mais ces -11% ne sont appliqués qu'à un montant de base modéré, ce qui se traduit par une économie de seulement une trentaine de centimes par facture et par trimestre. Ensuite, l'évolution n'est plus que semestrielle.

Réponse de M. Guinet : le changement de l'évolution de l'indice du trimestre au semestre, fait partie des changements intervenus lors de la négociation du nouveau contrat entre la mairie et la Lyonnaise en 2010. M. Guinet fait remarquer que des montants de travaux importants font partie de ce contrat et qu'il n'y a pas lieu de considérer uniquement la baisse de coût des indices.

4e observation : le prix du traitement et de la collecte du réseau communal (4 ème partie du tableau) **augmente trimestriellement** de 2006 à 2008. **À partir d'avril 2009, ce prix diminue voire stagne.** Une

baisse importante, de l'ordre de -12% intervient en février 2010. Il s'agit de la baisse objet de la négociation du nouveau contrat entre la municipalité et la Lyonnaise, et annoncée publiquement (conseil municipal et bulletin municipal).

Dans les faits, ces -12% sur le retraitement du réseau communal se traduisent par une diminution de 0,0706 euros du m³, soient théoriquement 8,472 euros pour une facture annuelle de 120m³ (référence prise par la Lyonnaise des Eaux, cf. courrier de M. Guinet). Il est à noter que, rapportée à l'année, la diminution n'est plus que d'un peu plus de 10% car elle a été suivie de deux petites augmentations à un semestre d'intervalle.

Seulement ces -12% ne s'appliquent qu'à un seul des postes de la facture, et un des moins onéreux qui est par ailleurs celui du coût du retraitement communal des eaux usées alors même que les réseaux sont obsolètes, sous-dimensionnés ou avec trop d'angles et qu'ils nécessitent d'être remplacés par du neuf dans la majorité des cas. Cela engendre une diminution du coût global hors taxes du service de la Lyonnaise des eaux (fourniture eau + retraitements communaux et intercommunaux) qui n'est que de -0,83% sur l'année, soit une économie de 3 euros annuels sur une facture de 325 euros pour 120 m³.

Réponse de M. Serbier : il n'est pas possible de donner une réponse sur le champ, le détail des négociations devant être ressorti. Une réponse écrite sera faite auprès de VYF sur ce point. La négociation ayant porté principalement, auprès de quatre grandes compagnies, sur les différents services inclus ou non dans le contrat à venir.

Par ailleurs, il est constaté que le montant de la part revenant à la commune, qui est de 0,1479 euros par m³, n'a pas changé depuis de nombreuses années, **or c'est uniquement avec cette partie de recettes que la ville peut réaliser des restaurations de réseaux**. Mme Bodin indique que, conversion faite, cet indice était déjà le même sur ses factures en francs antérieures à 2001. Il est admis que ce montant pourrait être revalorisé afin de permettre plus de travaux de réfection, le montant total de l'argent ainsi récupéré annuellement par la commune de Bures, soit 65 815 euros pour environ 445 000 m³ facturés, ne permettant de ne rénover qu'une trentaine de mètres de réseau chaque année, alors que Bures en compte 32 km? Le Schéma Directeur d'Assainissement de la ville prouve le besoin de restauration de beaucoup de rues. À titre de comparaison, à Orsay, qui ne relève pas de la Lyonnaise mais qui est une régie municipale (dont le coût final du m³ tout compris est sensiblement égal à celui obtenu à Bures), ce montant est d'environ 0,87 euros du m³. Il est envisagé de revaloriser cet indice sur Bures, avec possiblement une augmentation progressive par paliers. Mme Bodin mentionne aussi l'arrivée probable et prochaine d'une taxe sur les eaux pluviales, proportionnelle aux surfaces de toitures et aux surfaces imperméabilisées, car les coûts de réparation du réseau des eaux pluviales sont à la charge totale de la ville. M. Paulus indique que cela existe déjà en Allemagne.

Remarques à propos des changements des compteurs d'eau : M. Guinet parle des méthodes techniques utilisées pour remplacer un tuyau ancien, généralement en plomb, par du matériau actuel PET. Il indique la technique de l'éclatement, où le nouveau tuyau est inséré dans l'ancien qui est éventré par un outil spécial, permettant de mettre en place un tuyau de diamètre 25 mm, ce qui est correct pour une alimentation d'un particulier. Dans certains cas, un tubage du plomb avec un tuyau plus petit est réalisé, ce qui occasionne fatalement une diminution du débit disponible, mais M. Guinet indique que ces cas restent rare. M. Brouste expose le point de vue d'un riverain du quartier de la Croix de Bures qui estime que la Lyonnaise des Eaux s'est livrée à un tour de passe-passe destiné à faire transférer à la charge des abonnés les tuyaux en plomb qui étaient entre la canalisation de la rue et les compteurs situés dans les caves ou les maisons. Selon ce riverain, le fait d'avoir mis les compteurs sur la rue, sans obligation de remplacement du tuyau en plomb par un matériau correct selon les normes actuelles, a permis à la Lyonnaise de se décharger des ces canalisations qui ont été mises en place, non à la demande des riverains, mais bien par la compagnie des eaux qui s'en est occupée à l'époque. M. Guinet se défend de ce point de vue, expliquant que même lorsque les compteurs sont dans les habitations, la Lyonnaise n'est responsable que jusqu'à la limite de propriété + 1 mètre vers l'intérieur. M. Guinet indique que ces canalisations étaient déjà antérieurement à la charge des abonnés et que le fait de déplacer le compteur sur la rue n'y change rien. Par ailleurs la Lyonnaise propose à un tarif, selon lui avantageux, de réaliser les travaux de remplacement de la canalisation en plomb lors du changement du compteur, libre à chaque abonné de l'accepter ou pas. Dans le cas du riverain précédemment cité, il a refusé de payer par avance des travaux non encore réalisés dont il ne connaissait pas le détail technique. M. Guinet propose de montrer à la mairie ses techniques de remplacement de ces tuyaux.

Conclusion : VYF attend les informations de la Lyonnaise des eaux et de la Mairie pour compléter les travaux de recherche.

2) Propositions de planification des petits travaux à réaliser sur les rivières de Bures

Pour faciliter la lecture, la réponse faite le 20-06- est directement sous la question et la réponse du 08-03-2011.

2.1) - Vaularon

- Rétrécissement du Vaularon rue Édouard Herriot due à une arrivée d'eaux pluviales de la ville.(demande historique),

R 08/03: Monsieur Serbier doit dépêcher un responsable du service technique afin de voir et planifier la correction de l'arrivée dans le Vaularon d'une canalisation d'eau pluviale qui ampute la moitié du Vaularon à côté du pont, rue Édouard Herriot, selon la nature des travaux peut être à faire par une entreprise extérieure.

20/06: A ce jour une quantification du coût est en cours qui serait de 25000 euros environs. Le cahier des charges est à faire. Un budget doit être planifié, si projet retenu, pour 2012.

- Entretien du Vaularon, (enlèvement du lit au niveau de la grande maison)

R 08/03 : sera fait, à planifier demain pour la commune.

20/06 : Monsieur Porlan a monté un dossier pour évaluer la qualité des boues à enlever. Un projet de budget est à monter.

- Réfection du mur dans le lit du Vaularon Oseraie en face de la grande Maison,

R 08/03 : Sera vu avec Madame Carrière Présidente des copropriétaires des immeubles.

20/06 : En cours d'Etude.

- Réfection du mur sous étaies dans le Vaularon aval au niveau du 21 de la rue du Docteur Collé.

R 08/03 : Le propriétaire va être contacté par la mairie rapidement.

20/06 : Le propriétaire va être à nouveau contacté.

2.2) Yvette

- Taille de la végétation sur l'ensemble du parcours,

R 08/03 : Dans un premier temps sera inclus dans le bulletin municipal le rappel des tailles et de l'entretien des berges des rivières et rus. L'absence de réalisation entraînera un courrier chez les particuliers négligents. Michel Bignard doit entrer en contact avec Anne Bodin pour éclaircir le problème d'évacuation des coupes du bassin de Bures /côté Gif, à savoir que celui qui coupeévacue !

Les recommandations concernant la non évacuation des eaux de lavage de voiture et l'envoi de produits polluants dans le réseau d'eau pluvial pourraient accompagner ces recommandations.

20/06 : En ce qui concerne les branchages du bassin, une mise en demeure a été signifiée au riverain qui a déposé ces résidus de coupes effectués dans sa propriété sur les bords du bassin.

L'affichage dans le bulletin municipal est retenue.

- Souche dans le canal de fuite le long du terrain de sport.

R 08/03 : A constater par le service de mairie et le faire enlever.

20/06 : même réponse.

- Jonction Vaularon/Canal de fuite du moulin.

Envoi du surplus d'eau du Vaularon lors d'orage ou de pluie importante, dans le canal de fuite du moulin vers l'université. La Voie Kastler étant projetée à cours terme, VYF demande que soit inclus le projet de dérivation des eaux. Ce projet ne semble pas budgétisé à ce jour. Le SIAHVY a fait un plan de travaux après analyse des sous-sols.

R 08/03 : Monsieur Vivien sera contacté par la mairie afin de réactualiser ce projet et de le budgétiser.

20/06 : même réponse.

2.3) Frileuse

- Aménagement du **triangle de la Frileuse**. (vu le 9 février 2010 sur le terrain, avec Monsieur Serbier et Monsieur Porlan du Service Technique de Bures).

R 08/03 : Ce triangle est maintenant sous la responsabilité de Gometz, le Châtel. Un courrier va être adressé à Madame Schmitt afin de connaître l'avancée du dossier.

20/06 : pas de réponse à ce jour, Monsieur Serbier va relancer la demande.

3) Le Plateau de Gometz

Propositions sécuritaires suite aux observations de VYF des drainages des terres agricoles, sans protection aval. VYF a envoyé des courriers à Monsieur le Préfet, la DDEA et copies à Monsieur et Madame les Maires de Bures et de Gometz, et à Monsieur le Conseiller Général, afin de faire évoluer un dossier qui ne trouve à ce jour pas d'issue.

R 08/03 : Monsieur Serbier doit en faire référence à Monsieur Vigier. Un courrier de la mairie permettrait de renforcer la demande.

20/06 : VYF attend la réponse de la DDEA qui a été informée du problème. Monsieur David Ros, Conseiller Général a été rencontré à ce sujet. En attente de réponse.

Madame Bodin propose de faire enlever le reste de protection du bassin du Baratage. VYF n'y est pas favorable même s'il ne sert que très peu, il reste la mémoire historique du besoin.

4) Questions diverses dont proposition de rendez-vous à prévoir pour dossiers :

4.1) Conformité des branchements :

Faire un tableau du cheminement de l'information concernant les observations des branchements chez les particuliers dans les réseau d'eaux pluviales et usées.

Non abordé lors de la rencontre du 20-06.

4.2) Requalifier en « intercommunal » et prendre en charge tout réseau transportant des eaux usées issues de plusieurs villes, dont, par exemple, ceux transportant des effluents de Chevry (le long de la Frileuse), ou des Ullis (passant rue du Général Leclerc-rue Charles de Gaulle...) jusqu'à l'intercommunal actuel. Réaliser des travaux de remise à niveau dans le centre de Bures (odeurs nauséabondes rue du Général Leclerc jusqu'à l'ouvrage situé en souterrain au niveau de l'église, au carrefour de la rue Charles de Gaulle et du Général Leclerc préalablement au projet d'urbanisation de l'Îlot mairie + résidence Victor Hugo.

Corriger la qualité de l'intercommunal actuel du Vaularon qui présente de nombreux angles droits.

R: En cours de négociation avec le SIAHVY.

4.4) Hauteur de la Vanne du bassin des Grands Prés

VYF demande que la hauteur de cette vanne soit revue avec le SIAHVY car elle ne sert en rien actuellement aux « écrêtages » de pluie d'orage.

4.4) A nettoyer l'avaloir du petit parking du bassin de Bures

Nettoyage fait par la Lyonnaise des Eaux.

Conclusion :

VYF demande que le Contrat de bassin actuellement en cours par le SIAHVY permette d'avancer sur les sujets de sécurité, que les eaux de ruissellement et de pluie d'orage soient retenues ; que les différents petits travaux soient réalisés ; que le prix du coût de l'Assainissement permette les travaux nécessaires dans la ville.

Annexe

Évolution trimestrielle de la part de la Lyonnaise des Eaux dans la facturation sur 5 années

date facture	abonnement eau HT L. des Eaux	en 3 mois	sur 1 an	prix HT m3 L. des Eaux	en 3 mois	sur 1 an	abonnement traitement HT L. des Eaux	en 3 mois	sur 1 an	collecte traitement communal part L. des Eaux	en 3 mois	sur 1 an	collecte traitement intercommunal part L. des Eaux	en 3 mois	sur 1 an	facture 120 m3 (4x30m3)	évolution pour 120M3
31 jan 2006	8,66 €			1,4113 €			3,06 €			0,5442 €			0,1277 €			74,22 €	
24 avr. 2006	8,71 €	+0,58%		1,4207 €	+0,67%		3,09 €	+0,98%		0,5479 €	+0,68%		0,1288 €	+0,86%		74,72 €	
13 juil. 2006	8,76 €	+0,57%		1,4276 €	+0,49%		3,12 €	+0,97%		0,5525 €	+0,84%		0,1294 €	+0,47%		75,17 €	301,62 €
27 oct. 2006	8,82 €	+0,68%		1,4381 €	+0,74%		3,14 €	+0,64%		0,5549 €	+0,43%		0,1303 €	+0,70%		75,66 €	
1 févr. 2007	8,87 €	+0,57%	+2,42%	1,4466 €	+0,59%	+2,50%	3,15 €	+0,32%	+2,94%	0,5570 €	+0,38%	+2,35%	0,1314 €	+0,84%	+2,90%	76,07 €	+2,47%
30 avr. 2007	8,91 €	+0,45%		1,4538 €	+0,50%		3,15 €	+0,00%		0,5575 €	+0,09%		0,1322 €	+0,61%		76,37 €	
20 juil. 2007	9,01 €	+1,12%		1,4617 €	+0,54%		3,17 €	+0,63%		0,5596 €	+0,38%		0,1327 €	+0,38%		76,80 €	308,98 €
24 oct. 2007	9,07 €	+0,67%		1,4769 €	+1,04%		3,22 €	+1,58%		0,5673 €	+1,38%		0,1341 €	+1,06%		77,64 €	
31 janv. 2008	9,15 €	+0,88%	+3,16%	1,4882 €	+0,77%	+2,88%	3,24 €	+0,62%	+2,86%	0,5695 €	+0,39%	+2,24%	0,1351 €	+0,75%	+2,82%	78,17 €	+2,73%
25 avr. 2008	9,23 €	+0,87%		1,5005 €	+0,83%		3,27 €	+0,93%		0,5740 €	+0,79%		0,1359 €	+0,59%		78,81 €	
29 juil. 2008	9,26 €	+0,33%		1,5129 €	+0,83%		3,31 €	+1,22%		0,5804 €	+1,11%		0,1372 €	+0,96%		79,49 €	319,24 €
30 oct. 2008	9,43 €	+1,84%		1,5177 €	+0,32%		3,31 €	+0,00%		0,5802 €	-0,03%		0,1376 €	+0,29%		79,81 €	
16 janv. 2009	9,48 €	+0,53%	+3,61%	1,5457 €	+1,84%	+3,86%	3,38 €	+2,11%	+4,32%	0,5901 €	+1,71%	+3,62%	0,1398 €	+1,60%	+3,48%	81,13 €	+3,74%
15 avr. 2009	9,42 €	-0,63%		1,5486 €	+0,19%		3,35 €	-0,89%		0,5864 €	-0,63%		0,1405 €	+0,50%		81,04 €	
9 juil. 2009	9,50 €	+0,85%		1,5437 €	-0,32%		3,35 €	+0,00%		0,5855 €	-0,15%		0,1410 €	+0,36%		80,96 €	325,28 €
9 oct. 2009	9,55 €	+0,53%		1,5559 €	+0,79%		3,35 €	+0,00%		0,5855 €	0,00%		0,1416 €	+0,43%		81,39 €	
29 janv. 2010	9,64 €	+0,94%	+1,69%	1,5652 €	+0,60%	+1,26%	3,37 €	+0,60%	-0,30%	0,5882 €	0,46%	-0,32%	0,1425 €	+0,64%	+1,93%	81,89 €	+0,94%
12 mai 2010	9,70 €	+0,62%		1,5780 €	+0,82%		3,00 €	-10,98%		0,5896 €	+0,24%		0,1434 €	+0,63%			
du 01/02 au 14/04										0,5190 €	-11,97%					79,91 €	
20 juil. 2010	9,72 €	+0,21%		1,5911 €	+0,83%		3,03 €	+1,00%		0,5234 €	+0,85%		0,1444 €	+0,70%		80,52 €	322,09 €
21 oct. 2010	9,76 €	+0,41%		1,5885 €	-0,16%		3,03 €	+0,00%		0,5234 €	0,00%		0,1445 €	+0,07%		80,48 €	
24 janv. 2011	9,87 €	+1,13%	+2,39%	1,6022 €	+0,86%	+2,36%	3,05 €	+0,66%	-9,50%	0,5277 €	+0,82%	-10,29%	0,1454 €	+0,62%	+2,04%	81,18 €	-0,83%

dates des relevés

Croix de Bures	19/04/06	24/04/07	22/04/08	10/04/09	14/04/10	19/04/06	24/04/07	22/04/08
Petite Corse		07/05/07	23/04/08	09/04/09	16/04/10		07/05/07	23/04/08
Hauts de Bures	05/04/06	04/04/07	02/04/08	06/04/09	08/04/10	05/04/06	04/04/07	02/04/08
Paris-Chevreuse	07/04/06	16/04/07	14/04/08	08/04/09	14/04/10	07/04/06	16/04/07	14/04/08